



Maison individuelle litige avec les entreprises

Par **Cossu_old**, le **19/12/2007** à **12:50**

Nous avons fait construire une maison individuelle que nous habitons depuis un an. Depuis quelques jours nous avons vu apparaître des psectres sur la façade, des microfissures au niveau des caissons des volets roulants, des fissures de maçonnerie aux appuis de fenêtres et au niveau de la dalle du garage et des terrasses. Tout ceci a été signalé à l'architecte et aux entreprises concernées, en plusieurs fois et par LR car il n'avait aucune réponse de leur part. Dernièrement, le façadier renvoie tout au maçon. Mais depuis, personne s'est manifestée. L'architecte ne nous conseille pas également. Que faut-il ?

Par **jeetendra**, le **19/12/2007** à **13:47**

bonjours, le mieux si vous avez je l'espere les noms et adresse de leur compagnie d'assurance de saisir directement leur assureur qui reponds de leur mauvaise execution contractuelle en application de l'article 1147 du code civil.rnrnIls ont obligatoirement souscrit une assurance responsabilité civile dommage ouvrage comme l'exige la loi, envoyez également aux entreprises concernées par les travaux une mise en demeure d'avoir à reparer les malfaçons apparus cela par LRAR, cordialement